



**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 496.17-2018**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance ordinaire tenue le 4 juin 2018 a adopté le règlement numéro 496.17-2017 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 496.17-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES UNIFAMILIALES ET BIFAMILIALES ISOLÉES D'AU PLUS UN ÉTAGE DANS LA ZONE AID-717 À CERTAINES CONDITIONS AINSI QUE D'AJOUTER UN USAGE INDUSTRIEL DANS LA ZONE MIX-6

Ce règlement est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf et aux dispositions du document complémentaire.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 4 JUILLET 2018.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA